



Paris, le 13 décembre 2013

**Sébastien SIHR**  
Secrétaire Général

A

**Monsieur Vincent PEILLON**  
Ministre de l'Education Nationale  
110 rue de Grenelle  
75357 Paris 07 SP

Monsieur le Ministre,

A l'occasion de la réunion du 11 décembre sur le chantier métier, vous avez confirmé que les professeurs des écoles exerçant dans l'enseignement prioritaire bénéficieraient d'une mesure d'allègement de service devant élèves de même niveau que les enseignants de collège.

Nous nous félicitons de cette annonce qui correspond à la demande du SNUipp-FSU de voir traiter dans un même mouvement, avec la même ampleur et selon un même calendrier, la situation des enseignants des écoles et des collèges. Pour notre part, nous estimons que cette mesure doit bénéficier à l'ensemble des enseignants exerçant en Education prioritaire qu'ils soient en Eclair ou en RRS.

Pour l'heure, vous venez d'annoncer que 100 réseaux – collège et écoles du même secteur – que vous définissez comme « les plus difficiles » seraient les premiers à bénéficier dès la rentrée 2014 de cette mesure de pondération des heures d'enseignement.

C'est donc maintenant que doit s'élaborer le fléchage de ces réseaux, alors que la rentrée 2014 se prépare actuellement au sein des académies. Il nous paraît indispensable que cette mesure se mette en place dans la plus grande transparence et avec la plus grande lisibilité.

En conséquence, nous souhaiterions connaître les critères qui vont présider au ciblage de ces 100 premiers réseaux d'Education prioritaire. Nous demandons qu'une discussion s'ouvre à ce sujet dans les plus brefs délais.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de nos salutations respectueuses.

**Sébastien SIHR**